

# LE 8 MARS

## ON ARRÊTE TOUT !

Dans toutes les entreprises et administrations où elles sont présentes, y compris dans les métiers à prédominance masculine, les femmes subissent toujours des inégalités de carrière et de revenus – avec un impact supplémentaire de la maternité sur le déroulement de leur carrière. Les tâches domestiques et familiales leur incombent toujours, et les violences sexistes et sexuelles persistent. **La féminisation des postes de cadre révèle un élitisme qui occulte la concentration des femmes dans les bas salaires, représentant 57,3 % des personnes rémunérées au Smic. Bien que le taux d'emploi des femmes ait progressé, il reste largement concentré dans des secteurs féminisés et sous-valorisés, tels que le commerce, la santé, le social ou l'éducation, où plus d'une femme sur quatre travaille à temps partiel.**

Les AESH illustrent parfaitement cette réalité : elles et ils constituent le **troisième corps de l'Éducation nationale, avec 130 000 agent-es, dont 93 % de femmes, rémunérées en moyenne 850 euros nets par mois pour des contrats hebdomadaires de 24 heures.**

L'extrême droite instrumentalise la situation pour faire passer ses thèses racistes et réactionnaires. La communication d'identification aux « femmes ordinaires » de Marine Le Pen peut s'avérer payante notamment auprès des travailleuses les plus précaires, à qui elle promet, par ailleurs, la défense de leur pouvoir d'achat et leurs intérêts à travers des politiques de préférence nationale, de stabilité familiale. Le discours est clairement essentialiste, il promeut la « liberté » de choisir l'investissement domestique et éducatif au détriment de l'activité professionnelle, sous couvert de mesures de justices sociales.

**Il y a urgence à contrer ces discours fallacieux.**

**L'égalité entre les femmes et les hommes qui doit s'appliquer à l'ensemble des sphères professionnelle, sociale et familiale, est un enjeu de justice sociale majeur qui nous concerne toutes et tous.**

**LA FERCGT RAPPELLE AINSI QUE GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, C'EST GAGNER DES DROITS POUR TOUT LE MONDE !**

### **L'éradication des inégalités salariales et l'augmentation des salaires**

Selon une note du Conseil d'analyse économique, les hommes gagnent 30 % de plus que les femmes en 2020 (incluant les personnes qui ne sont pas en emploi).

**C'est comme si chaque jour, les femmes arrêtaient d'être payées à 15 h 40 et travaillaient gratuitement le reste de la journée.**

**Pour que cela s'arrête, il faut :**

- > La **revalorisation de tous les métiers à prédominance de femmes** pour qu'enfin s'applique le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale »
- > La **fin des systèmes opaques d'individualisation des rémunérations et des primes** qui pénalisent davantage les femmes
- > La **fin de la discrimination salariale** pour de réels déroulements de carrière
- > La **revalorisation du Smic à 2000 € bruts ;**
- > Un **congé paternité et d'accueil de quatre mois et six mois pour le congé maternité**

### **Une retraite qui permette de vivre**

**Les femmes retraitées touchent en moyenne 40 % de moins que les hommes. Près d'une femme sur deux perçoit une pension inférieure à 1 000 euros bruts par mois.** Les femmes travaillent 8 mois de plus, en moyenne, que les hommes avant de pouvoir partir. 38 % des femmes quittent le travail avec une carrière incomplète et elles subissent la décote.

**Pour que cela s'arrête, il faut :**

- > **Abroger de la réforme des retraites de 2023**
- > La **retraite à 60 ans, sans décote, avec un minimum à 2000 euros**
- > La **prise en compte des années d'études, de maternité et des temps partiels imposés**
- > La **réindexation des retraites sur les salaires et non sur l'inflation**
- > La **suppression de la décote et la prise en compte des carrières hachées.**

Grève féministe



## La fin de la précarité

Le recours aux personnels contractuel·les ne fait qu'augmenter. Certains métiers, comme celui des AESH, sont presque exclusivement féminins. **Les femmes sont près de 2,5 fois plus nombreuses que les hommes à être dans une situation de temps partiel contraint.**

### Pour que cela s'arrête, il faut :

- > Revendiquer la titularisation sans condition de concours ni de nationalité c'est garantir une sécurisation dans l'emploi pour toutes et tous
- > Revendiquer la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire pour offrir de meilleures conditions de travail à toutes et tous, mais aussi dégager du temps pour ses proches et pour soi
- > Interdire les temps partiels imposés

## La disparition des violences sexistes et sexuelles

20 % des femmes sont victimes de harcèlement au travail et 10 viols ou tentatives de viols ont lieu chaque jour sur le lieu de travail.

### Pour que cela s'arrête, il faut :

- > Lutter contre les stéréotypes de genre, le sexisme à l'école, avec une éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, et sur les lieux de travail et dans les médias
- > Des mesures effectives et la mise en place d'une loi-cadre intégrale pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et pour protéger les femmes victimes de violences.


## Avoir des outils qui luttent vraiment contre les inégalités femmes-hommes

L'index égalité professionnelle, outil visant à calculer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, doit obligatoirement être mis en œuvre pour toute entreprise de plus de 50 salarié·es depuis 2018, et est désormais appliqué au secteur public. Régulièrement dénoncé par le HCE et les organisations syndicales, il l'est aussi dans un rapport de la Cour des comptes, pour qui cet index ne concerne « qu'une faible part des salariés, tend à invisibiliser les inégalités réelles entre femmes et hommes, et ne s'accompagne pas toujours de pratiques plus vertueuses en matière d'égalité professionnelle ». Elle est encore loin la « grande cause nationale » !

Dans nos ministères, l'index est supérieur à 85 points (sur 100). Facile, alors que le calcul se fait sur des équivalents temps plein, neutralisant par là-même des temps partiels ou non complets, n'applique pas le principe « salaire égal pour travail de valeur égale », et qu'une fois le calcul fait, il tient compte d'un « seuil de tolérance ».

Les nouveaux plans d'action égalité professionnels, validé en CSA en décembre 2024, ne contiennent pas non plus d'enveloppe de rattrapage salarial.

### Pour que cela s'arrête, il faut :

- > Transposer la directive européenne du 10 mai 2023. → 
- > Imposer une obligation de résultat pour la suppression des écarts de rémunération
- > Allouer des budgets dédiés et la revalorisation des métiers féminisés.



La FERC CGT appelle donc l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de l'enseignement, de la recherche, de la formation, de l'animation et du sport à se joindre à la

## grève féministe du 8 mars

et à faire entendre leurs revendications à l'occasion de cette journée internationale de lutte pour les droits des femmes, de solidarité avec les femmes du monde entier et de lutte contre les idées d'extrême droite sexistes et patriarcales.

